



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Afrique

Question écrite n° 36501

### Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la tragédie du sida en Afrique où sont concentrés 83 % des décès mondiaux. Plus de 11 millions de victimes du sida depuis 1980 en Afrique, près de 22 millions de personnes porteuses du virus HIV dont un très grand nombre n'en ont pas connaissance. Malgré la mobilisation de la communauté internationale, l'épidémie du sida continue de se propager rapidement. La Banque mondiale vient de lancer un plan de trois milliards de dollars par an pour une nouvelle campagne de lutte contre le sida. Il lui demande quelles sont les mesures qu'entend prendre le Gouvernement français afin de contribuer à ces efforts indispensables envers ces pays défavorisés pour arrêter le fléau du sida en Afrique.

### Texte de la réponse

La coopération française en matière de lutte contre le VIH/sida a démarré en 1985, dès le début de l'épidémie, par la réalisation en Afrique centrale d'enquêtes épidémiologiques destinées à mieux appréhender la situation et les besoins. Elles ont été rapidement suivies d'un programme d'urgence qui a permis d'équiper en kits de dépistage les unités de collecte et de transfusion de sang des pays partenaires, et de développer des actions préventives d'information, d'éducation et de communication spécifiques (IEC) dans le cadre des programmes nationaux de lutte qui se mettaient en place sous l'impulsion de l'OMS. En juillet 1993, le Gouvernement a décidé d'intensifier l'effort de lutte contre le VIH/sida et d'en faire un programme prioritaire de la coopération en augmentant significativement les moyens budgétaires et en les concentrant sur un nombre limité de pays particulièrement touchés, pour l'essentiel en Afrique noire francophone. C'est ainsi que les crédits consacrés à la lutte contre le sida au cours de la dernière décennie ont dépassé les 580 millions de FF dont environ le quart dédié à l'assistance technique, l'importance de celle-ci étant justifiée au départ par les nécessités d'intervention dans des secteurs nouveaux pour l'essentiel dépourvus de compétences locales. Ces fonds ont été mis en oeuvre au travers de 60 projets FAC traitant pour tout ou partie de la lutte contre le VIH/sida. Ces montants ne prennent pas en compte nos contributions aux structures multilatérales (appuis non ciblés) ni les crédits complémentaires d'intervention des postes diplomatiques français sur titre IV (bourses) ou VI (FS) ni les apports liés à la coopération décentralisée. La stratégie d'intervention dans ce domaine, menée en collaboration étroite avec l'ensemble des bailleurs de fonds partie prenante, en liaison et selon les principes retenus par l'ONUSIDA, retient essentiellement : la prévention de la contamination par une IEC adaptée privilégiant la population jeune ; le développement de l'accès à la connaissance de son statut sérologique et du conseil pré-et post-test au moyen, en particulier, de centres d'information et de dépistage anonyme et gratuit ; l'extension de la sécurité transfusionnelle à l'ensemble des hôpitaux et des centres de transfusion ; la garantie d'un diagnostic et d'une prise en charge efficace, à des coûts acceptables, des maladies opportunistes et associées au sida, principalement de la tuberculose ; l'apport d'un appui social aux personnes infectées et/ou affectées et le soutien à l'émergence de capacités de prise en charge des orphelins. Il convient également d'insister sur le fait que la France est à l'origine de la mise en place du Fonds de solidarité thérapeutique international (FSTI), dont l'objet est de développer, pour la cellule familiale, une intervention cohérente de prévention et de prise en charge de l'infection à VIH, incluant les antirétroviraux, avec en particulier : la prévention de la transmission périnatale du

VIH par une monothérapie à l'AZT en régime court, et à ce sujet les autorités françaises sont très attentives aux travaux récents concernant la Névirapine ; la mise à disposition de substituts à l'allaitement maternel pour les femmes séropositives ; l'accompagnement psychosocial et la prise en charge préventive et curative des infections opportunistes et intercurrentes chez les femmes séropositives ; le traitement par trithérapie des femmes séropositives les plus à risque d'évolution rapide et péjorative de leur infection par le VIH ; le dépistage et la prise en charge thérapeutique, y compris par ARV lorsque cela est nécessaire, des enfants nés de mère séropositive et eux-mêmes infectés ; la contribution au financement des bithérapies des partenaires masculins. A ce jour, deux projets démonstratifs ont été mis en place, en Côte d'Ivoire et au Maroc dont l'évaluation externe sera menée l'année prochaine sous l'égide d'ONUSIDA. Il est cependant clair que la France ne pourra pas faire face seule aux enjeux de l'accès aux antirétroviraux pour les pays du Sud et qu'il est essentiel d'arriver à une réelle mobilisation internationale. Les orientations actuelles insistent sur la nécessité de poursuivre ces axes de travail et de développer la restructuration des systèmes de santé pour une meilleure efficacité et pour permettre un accès durable à des soins de qualité à tous les niveaux du dispositif sanitaire national. C'est dans cet esprit que le Gouvernement a diligenté un audit externe de 10 ans de lutte contre le sida de telle sorte que la programmation 2000 de nos interventions bilatérales sur ce thème retenu comme prioritaire en tire les enseignements nécessaires pour rendre les actions plus performantes et plus efficaces ; développer l'accès aux antirétroviraux, en particulier pour la prise en charge de la transmission mère-enfant, en internationalisant le FSTI, puisqu'à ce jour seule la Corée du Sud a rejoint la France sur ce thème essentiel. Le ministère des affaires étrangères a programmé pour ce faire, sur son prochain budget, un montant de 20 MF, complété par une somme équivalente du ministère de l'emploi et de la solidarité. Etendre l'action à l'ensemble de la ZSP : c'est ainsi que sera présenté au comité directeur du FAC du mois de décembre, un projet d'appui à la lutte contre le sida au Mozambique pour un montant de 8 MF et qu'un projet inter Etats au bénéfice de l'Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda, Tanzanie) d'un montant de 10 MF est en cours d'instruction dont l'objet essentiel sera de structurer le système national de lutte contre le sida pour permettre, le cas échéant, l'accès aux antirétroviraux dans les meilleures conditions possibles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36501

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 octobre 1999, page 6109

**Réponse publiée le :** 20 décembre 1999, page 7251